

GESTION: 2023

AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHÉS

A. Le Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP), agissant pour son propre compte, exécute au titre de la Gestion 2023, dans le cadre de son budget de fonctionnement et de son budget Consolidé d'Investissement, un programme de passation de marchés publics.

B. Les acquisitions, par Appel d'Offres ouvert (AOO) concernent les domaines suivants :

- 1. Service d'assurance maladie, multirisque professionnelle et responsabilité civile pour le FONGIP
- 2. Acquisition du système (logiciels, licences) ❖
- 3. Acquisition de matériels informatiques (ordinateurs, serveurs, imprimantes, ...)

C. Les acquisitions, par Demandes de Renseignements et de Prix simple (DRPS) concernant les domaines suivants :

- 1. Acquisition d'onduleurs électriques pour les ascenseurs du siège ;
- 2. Entretien et réparation du parc informatique (ordinateurs, serveurs, imprimantes...) du FON-GIP: •
- D. Les acquisitions, par Demandes de Renseignements et de Prix restreinte (DRPR) concernent les

it could six a sign order out

domaines suivants :

- 1. Recrutement d'un cabinet pour l'audit des états financiers du FONGIP et à la certification des comptes pour l'exercice 2022;
- 2. Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques ;
- 3. Acquisition de matériels de téléphonie (téléphones portables);
- 4. Aménagement et installation des plateaux de bureaux ;
- 5. Entretien et réparation de la climatisation ; V
- 6. Acquisition de supports de communication ; 🗸
- 7. Entretien et nettoiement des locaux V
- 8. Entretien et réparation du matériel roulant
- 9. Développement de module complémentaire de la plateforme pour les programmes ETER, PAAICE et FOGALOG
- 10. Développement de plateforme de système d'information pour la gestion des porteurs de projets;
- 11. Entretien et réparation des ascenseurs du siège;
- 12. Location de véhicules pour les déplacements professionnels du FONGIP;

to a property of the same and t

E. Les avis spécifiques de passation de marché seront publiés, à partir de février, dans un quotidien de grande de diffusion, ainsi que dans le portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.sn.

- F. Les marchés seront passés conformément aux dispositions du Décret 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés Publics.
- G. Les soumissionnaires potentiels:i) fournisseurs de biens & d'équipements, ii) prestataires de services, qualifiés et satisfaisant aux critères d'éligibilité, sont priés de manifester leur intérêt au Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FON-GIP), en envoyant, au plus tard le 11 Mars 2022 à 12 heures précises à l'adresse suivante: 10 avenue Nelson Mandela-Dakar Téléphone: 33 859 19 19 Email: cpm@fongip.sn et aussi leur demande d'agrément s'ils ne sont pas encore été agrées par nos services.
- H. Toute demande de renseignement complémentaire devra être envoyée à l'adresse susmentionnée.

Adaptive to the state of the st